



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Marc SARPAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL LOIRE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE**

(N°2024-466)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-5 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et, notamment, ses articles L.6 et L.2197-5 ;

**Vu** le Code Civil et, notamment, ses articles 2044 et 2052 ;

**Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration et, notamment, son article L.423-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de

sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le protocole transactionnel avec la société Loire Distribution Automatique (LDA).

**Article 2 :**

L'indemnité versée en application des dispositions reprises au rapport joint à la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C06-020L04	93020/65888	Prestations affaires générales - services généraux	6 110,92	3 747,68

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des achats et de la commande publique

**RAPPORT N°1**

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024**

#### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL LOIRE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE**

Un marché relatif à la location et maintenance de fontaines à eau à raccordement direct sur le réseau d'eau pour les services du Département du Pas-de-Calais, a été conclu avec la société LDA.

Dans le cadre de ce marché, les fontaines à eau devaient être reprises par la société LDA pour le 31 août 2023. Un nouveau marché a été conclu pour satisfaire cette prestation mais au regard des délais de notification du nouveau marché et de déploiement des nouvelles fontaines, les nouvelles fontaines n'ont pu être installées que le 1er octobre 2023. Pour éviter toute rupture de service, la société LDA a laissé ses fontaines sur les sites départementaux sur le mois de septembre 2023 en dehors d'un marché public en vigueur.

Il est dès lors proposé de verser la somme de 3 747.68 € TTC à la société LDA au titre de l'indemnisation de la location des fontaines à eau, hors marché public, pour le mois de septembre 2023, via un protocole transactionnel.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant de m'autoriser, au nom et pour le compte du département, à signer le protocole ci-joint avec la société Loire Distribution Automatique.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C06-020L04	93020/65888	Prestations affaires générales - services généraux	6 110,92	3 747,68	3 747,68	0,00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY